

COMMUNIQUE

DU CHSCT

Le 10 juillet 2012

Nous vous informons que le cabinet d'expertise EMERGENCE, mandaté par le CHSCT dans le cadre du projet de création d'un GIE sur l'axe seine, va débiter sa mission dès aujourd'hui.

Ainsi dans le cadre de celle-ci, EMERGENCE doit se rapprocher de certains d'entre vous afin de mener à bien les objectifs qui lui ont été fixés.

Compte tenu de l'importance de cette expertise, nous demandons à chacun de ne pas entraver cette mission, celle ci ayant l'unique but de contrôler et vérifier les conséquences potentielles de la création d'un tel GIE.

A l'issue de cette expertise, un rapport sera transmis au CHSCT qui pourra émettre un avis sur ce projet.

Bien évidemment, si nous constatons la moindre entrave à l'organisation d'un de ces entretiens, nous n'hésiterons pas à saisir la juridiction compétente en la matière.

Ainsi, inutiles de rappeler à l'ensemble des responsables de services ou directeurs sectoriels, les droits des salariés en la matière ainsi que le pouvoir des instances représentatives chargées de les faire respecter !!

Le secrétaire du CHSCT


Laurent DELAPORTE

Pour info et affichage